

XVII^e et XVIII^e siècles : **les derniers prieurs commendataires**

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le prieuré Saint-Martin, amputé de son fief et de sa juridiction, de son four et de son moulin, n'est plus qu'un bénéfice que des prieurs reçoivent, résignent (1) parfois, comme Jules Rolland en 1748 pour une pension alimentaire. La liste des prieurs n'offre guère d'intérêt. Ce sont d'illustres inconnus (2) au pays de Lamballe, excepté Charles Poulain, prieur entre 1687 et 1689.

Ce pauvre Poulain n'avait pas eu de chance. Religieux bénédictin du monastère de Saint-Benoit du Saut (évêché de Bourges), il avait été pourvu le 3 décembre 1686. Comme il ne pouvait quitter son monastère, il dépêcha un prêtre de Plestan, l'abbé Fretay pour prendre possession du prieuré en son nom. Hélas... L'abbé Frétay trouva la place occupée. Un certain Jean Baptiste Pierre de Saint-Etienne, prêtre du diocèse de Rouen l'attendait sur les marches de l'autel Saint-Martin, et lui déclara « être le réel prieur de Saint-Martin pour en avoir été pourvu canoniquement par la cour de Rome »... L'abbé n'insista pas, mais voulut entrer dans la maison prieurale... Là aussi, la place était chaude » il y trouva un certain Jean Cahuret, habitant dans les chambres du haut ». Il se retira et rendit compte (3).

Nous ignorons comment l'abbé de Marmoutiers arrangea cette affaire. Sans doute en démettant les deux concurrents, car le 28 avril 1689, arrivait à Lamballe un parisien, l'abbé Jean Nouët, se disant Prieur de la Cornette du Bourgneuf. Il descendit « à la maison où pend l'enseigne du croissant ». Il venait, lui-même prendre possession de son prieuré et n'avait voulu laisser ce soin à aucun autre (4).

L'intronisation d'un nouveau prieur donnait lieu à une petite cérémonie. Il devait, quand il était présent (absent il se faisait remplacer par un procureur ecclésiastique) revêtir un surplis, entrer dans l'église, où il sonnait les cloches. Il recevait ensuite des mains du recteur, « l'aspergeoir et aspergeait les personnes qui étaient dans le lieu ». Alors seulement, il mettait « l'étole au cou » pour visiter « le sacrum » (5) de l'autel Saint-Martin, qui était situé dans la nef du côté de l'évangile. C'était l'autel du prieuré. Si, par malheur il avait la pré-

(1) Abandonnent.

(2) Les derniers prieurs de Saint-Martin furent : 1620, Barré — 1660, Guillaume Le Sauvage, curé de Vallery-en-Caux — Jean Baptiste Pierre de Saint-Etienne (par provision cour de Rome 1687) — 1687 à 1689, Charles Poulain, bénédictin profès à l'abbaye Saint-Pierre du Serche (Limoges) — 1689 à 1700, Jean Nouët, parisien, abbé de Trézen (Poitou) — 1700 à 1748, Jules Paul Rolland (résigna) — 1748 à 1758, abbé Marotin, décéda — ...1778 à 1790, Etienne François Des Miclets, évêque de Toul.

(3) Archives Côtes-du-Nord : G.

(4) Archives des Côtes-du-Nord : G.

(5) ou le sanctuaire.

tention de visiter le sacrum de l'autel Notre-Dame de Bonne Nouvelle qui était l'autel de la paroisse, le recteur lui sautait dessus et « lui arrachait son étole » (sic) (6).

Après ces émotions, il entra dans la maison du prieuré, sans surplis, ouvrait et fermait les fenêtres, faisait du feu dans les cheminées, sortait dans le jardin, se faisait ouvrir le colombier, et terminait son petit tour de nouveau propriétaire en donnant des coups de bêche aux quatre coins du potager. Faisant ainsi les « signes d'une réelle possession ».

Il ne lui restait plus qu'à prendre connaissance des titres du prieuré, ou du moins de ce qui en restait (sans oublier les aveux du fief de Cartudo le Noble, qui n'ayant pas été vendu en 1588 dépendait toujours de Saint-Martin) et à faire rédiger par un notaire royal son aveu pour la Chambre des Comptes : il y énumérait sa maison, son colombier, ses jardins, ses garennes (sic). Il y indiquait que sur ses revenus, il devait donner aux pauvres de Saint-Martin une pérée de pain cuit dans les quatre dimanches de l'avent, payer 15 livres à Marmoutiers et 20 livres, si le Grand Prieur Claustral du Grand Monastère venait le visiter. Il n'indiquait évidemment pas les futurs procès que lui ferait l'abbé de Marmoutiers, pour des « oublis » à ce sujet (7).

Enfin il devait 200 livres de portion congrue au recteur et 100 livres au curé, ainsi que 17 livres 18 sols au recteur de Maroué. Ainsi en avait décidé un arrêt du Conseil de 1662. Il n'insiste évidemment pas sur la certaine mauvaise volonté qu'il mettra à payer cette portion congrue, en rejetant son paiement sur son fermier, et ce dernier soutenant qu'en aucun cas il ne devait s'ajouter à son bail. Cette embarrassante question fut de nouveau réglée par un arrêt du Grand Conseil de 1678, qui, cette fois porta la portion congrue à 300 et 150 livres (8).

A cette époque, le prieuré rapportait, non comprises les charges ci-dessus, 1 200 livres.

Enfin, il jeta un coup d'œil sur un petit cahier relié en parchemin et intitulé « Anniversaires, charges et obligations dont le couvent doit s'acquitter », y lisait le détail des messes de fondation, naguère données au prieuré et dont il chargeait le recteur de s'acquitter à sa place, pour la somme de 78 livres.

Telle était la procédure ordinaire, suivie, par exemple par Guillaume Le Sauvage, bachelier en théologie de Paris, promu à la place de Messire Pierre Duval en 1678.

Mais la prise de contact entre le nouveau prieur et son bénéficiaire pouvait être plus amère. C'est ce qui arriva à l'abbé Marottin, successeur de Messire Jules Paul Rolland, à charge de lui payer une pension alimentaire.

(6) C'est ce qui arriva à l'abbé Guy Fretay. Archives Côtes-du-Nord : G.

(7) Archives Côtes-du-Nord : G.

(8) Archives Côtes-du-Nord : G.

Il raconte qu'étant parti de Paris pour Lamballe au mois de mai 1749, il ne trouva à Lamballe, comme titre du prieuré que la copie de l'aveu de 1678, et les sous-baux du fief de Cartudo Le Noble, encore avait-il dû aller les chercher à Languieux chez la « sous-fermière ». Pétronille Le Prévost. Quant aux autres chartes, ...envolées. « Il est à présumer, écrira l'abbé Marottin, qu'elles ont été égarées et diverties, ou par la négligence des anciens prieurs, ou par la malice des fermiers... » Mais il avait ammené avec lui, la prétendue charte de 1121 qu'il s'était procuré à Marmoutiers et mesurait amèrement la différence entre la splendeur du prieuré d'alors et de celui d'aujourd'hui... « Qu'est donc devenu le droit de coutume de la foire de Saint-Simon ? Qu'est devenu le droit de trois paires de souliers que le prieur de Saint-Martin lève sur le plus grand nombre vendu ? Qu'est devenu le droit d'hommage ? Pourquoi la seigneurie de Lamballe jouit-elle de la Grande Prairie et du moulin à eaux ? Que d'usurpations du « patrimoine de Jésus-Christ » ? Pourquoi cela ? Parce que les fermiers qui sont du lieu n'ont pas voulu entreprendre de procès contre personne. Ainsi voyez, le seigneur de Lescoët. N'était-il pas fermier du prieuré lorsqu'il en profita pour joindre à sa rabine de Lescoët le pré qui était au-dessous du clos du colombier. Pourquoi les descendants du sieur du Plessis-Rouault, en Maroué ne payent-ils plus leurs rentes ? Et les descendants d'Alain Rouxel les leurs ? etc... etc... Et le pauvre abbé Marottin de rédiger un mémoire, relatant ses déboires et ses griefs. Dans les premières pages, l'écriture est ferme. Mais au bout de quelques pages on sent venir la lassitude, l'impossibilité de démêler des situations aussi inextricables pour quelqu'un démuné de titres, parlant d'aller faire des perquisitions au greffe de Lamballe, voire à la Chambre des Comptes. De guerre las, le fameux mémoire fut laissé de côté. Ses dernières pages servirent à essayer les plumes d'oie... (9)

La nomination du recteur pouvait aussi donner lieu à d'étranges incidents. Après le décès de l'abbé Jacques Lesné (1731) et la démission de l'abbé René Bascher, l'abbé de Marmoutiers n'avait rien trouvé de mieux que de présenter à l'investiture de l'évêque, le fermier du prieuré, l'abbé Guillaume Jean Le Provost, obligé du prieur Jean Nouët. L'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Louis Vivet de Montluc, peut-être effrayé de voir le fermier devenir recteur, refusa l'investiture canonique, et nomma à sa place l'abbé Pauvert, enfant de la paroisse. Mal lui en prit, car l'abbé de Marmoutiers était alors un prince du sang, Louis de Bourbon, troisième fils du prince de Condé, qu'on appellera « l'abbé-général », quand en 1733 il sera nommé généralissime des armées du Roi (10). Ce prince n'était pas homme à voir contester son choix, fut-ce par un évêque. Aussi, M. de Saint-Brieuc se vit-il traîner en justice d'abord devant le présidial de Rennes, puis à cause de lettres de « committi-

(9) Archives Côtes-du-Nord : H.

(10) Cet abbé ne négligeait pas le beau sexe. Il épousa sur la fin de sa vie Mlle Le Duc, danseuse de l'Opéra, dont il avait eu un fils connu sous le nom d'abbé de Vendôme. Cf Vri gnault : « Les légitimés de la maison de Bourbon », p. 115.

mus » (11) devant le Chatelet de Paris. Après moult consultations d'avocats rennais, l'évêque comprit qu'il avait fait fausse route et accepta Le Provost. Il rétrograda Pauvert le nommant curé. Mais ce pauvre Pauvert, croyant encore aux promesses de son évêque, et soutenu par la population qui ne voulait avoir affaire qu'à lui (Le Provost ne trouvait à marier que les soldats en garnison à Saint-Martin), obtint de Lesné, le trésorier en charge, de faire enchaîner les clefs de l'église dont il avait la garde... Il devait se méfier de quelque chose, car un jour de 1732, un commando de moines de Marmoutiers, entra « sur le coup de midi », dans l'église, brisa la chaîne et s'empara des clefs, après quoi il prit place dans le « sanctuaire de Saint-Martin », où il entonna l'office du jour... Heureusement les moines avaient été aperçus par « l'enterreur » qui prévint aussitôt Lesné. Le trésorier alla chercher le Sénéchal, et « avec une fermeté digne de son zèle », se fit remettre, ces clefs dont il avait la garde.

Cette visite épique, qui tournait court, fut sans doute la dernière des moines de Marmoutiers à Lamballe. Les mœurs avaient bien changé depuis leur arrivée en 1084...

Mais le dindon de la farce, fut le pauvre abbé Pauvert, à qui le recteur Le Provost refusa de partager la portion congrue, « ne le reconnaissant ni comme recteur, ni comme curé ».

Le général de la paroisse se vengea en refusant à Le Provost les améliorations qu'il demandait au Presbytère, lui faisant savoir que puisqu'il tenait tellement à venir à Lamballe, il devrait se contenter des réparations locatives.

Ce dont se vengea le recteur en faisant jeter bas une partie du presbytère, comme nous le verrons plus loin.

Le dossier relatif à cette affaire fut conservé aux archives de la paroisse (12). Nous l'avons raconté ici, aucun de nos savants prédécesseurs, qui durent cependant l'avoir sous les yeux, n'en ayant soufflé mot.

Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, le prieur de Lamballe était donc encore nommé par l'abbé de Marmoutiers. Mais lorsqu'en 1739, Louis XV réunit la mense abbatiale de Marmoutiers à l'archevêché de Tours, il fut alors nommé par le roi. Ainsi en fut-il de l'abbé Jules Paul Rolland, successeur de Pierre Nouët, qui résigna en 1748, à charge à son successeur, l'abbé Marotin de lui payer « une pension alimentaire ». Marotin décéda en 1758. Après son décès Saint-Martin resta vacant. Ses revenus furent alors saisis par l'évêque de Saint-Brieuc, et touchés par le directeur de l'économat de l'évêché, le sieur Delpuech de Mesguen, qui fit un procès aux héritiers du fermier Soullain, lui-même en procès avec les héritiers de l'abbé Marotin, à cause de 145 livres de réparations faites au prieuré. Ce procès dura devant le Présidial de Rennes jus-

(11) On appelait ainsi des lettres de chancellerie permettant d'appeler devant le Présidial de Paris (le Chatelet) les causes pendantes devant d'autres juridictions.

(12) Archives Côtes-du-Nord : G.

qu'en 1772. Il fut interrompu par un arrêté de l'Intendant de Bretagne qui condamna les héritiers Soullain à rendre leurs comptes au sieur Delpuech (13).

Pendant ces deux siècles, la gestion du patrimoine du prieuré fut assurée par des fermiers ou associations de fermiers, tous gens du cru. Nous n'en connaissons qu'imparfaitement la liste. Parmi eux : Julien Cochon, sieur du Vauruffier (Planguenoual) 1652,57 — Gilles Soullain de la Crouyère 1657 — Tanguy Avril 1657 — Urbain Quignon, sieur de Monplaisir (Maroué) 1657 — Gilles Guyomar des Fresches 1683 — Louis Guillaume Le Provost 1728 — Jean Durand et Jacques Le Breton 1689, 1700. — En 1789, les sieurs Boullaire Villemoisan, Delaporte, Prévost de la Roche.

Le fief du prieuré ayant été acquis par la seigneurie de Lamballe, fut « consolidé », à celui-ci. Dès lors les habitants du bourg n'eurent plus affaire, en première instance qu'au sénéchal de Lamballe. Ils tentèrent de garder une certaine autonomie. C'est le général de la paroisse, qui, remplaçant, en quelque sorte le prier, devint le défenseur des anciennes libertés du bourg, réduites aux temps modernes à bien peu de choses. On le vit, de 1682 à 1686 traîner devant le Présidial de Rennes le receveur de Lamballe qui avait eu la prétention de régler à sa guise la perception des rentes de la mi-carême (le Gardiage) alors que celles-ci étant « solidaires », leur égal devait être fait par le général de Saint-Martin. Le présidial de Rennes leur donna raison (14).

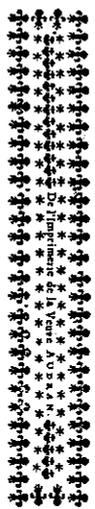
Le dernier prier de Saint-Martin de Lamballe fut Etienne des Miclets de Champorin, évêque, comte de Toul et Prince du Saint-Empire romain germanique. Il rendit un premier aveu en 1780, où il omit une petite rente due sur le baillage de Trévilley, se fit rappeler à l'ordre par la Chambre des Comptes, rendit un nouvel aveu en 1782, où il déclara que cette rente avait été vendue par ses prédécesseurs. Le 8 juin 1782, la Chambre reçut son aveu « sous réserve de blâme et d'impunissement » (15).

C'était la dernière chicanerie administrative relative au prieuré... Après on n'en entendit plus parler.

(13) Archives Ille-et-Vilaine : C 1252.

(14) Archives Côtes-du-Nord : G.

(15) Archives Loire-Atlantique : B 2385.



MEMOIRE

POUR Venerable & Digne Miffre Guillaume
Jean le Provost Prêtre Recteur de la Paroisse
de S. Martin de Lamballe, demandeur par affi-
gnation du

C O N T R E

LES Treasoriers & le General de ladite Paroisse.

Une question qui se presente au siege est toute simple, & ne consiste qu'à favoir si un Recteur de Paroisse bien & dument pourvû, & qui depuis plus d'un an a fait dignement les fonctions de sa Paroisse sans nul trouble, ne doit pas être satisfait de ses honoraires. Comme cela ne fait pas de difficulté, on passe au fait.

Dans le fait: Monsieur Louis de Bourbon Comte de Clermont Prince du Sang ayant en qualité d'Abbé Commandataire de Marmoutiers présenté le 31. Avril 1731. au Sieur demandeur la Cure de la Paroisse de Saint Martin de Lamballe Diocèse de Saint Brieg; il s'adressa aussi-tôt au Reverend Evêque, afin d'obtenir son *Vifé*, lequel il avoit lieu d'espérer, avec d'autant plus de raison que ce Prélat l'avoit précédemment & avec bonne connoissance chargé de prêcher & de confesser; mais prévint toutfois par certains jaloux (quoique ce Benefice ne soit qu'une simple portion congrüe) il lui refusa verbalement son *Vifé* sans lui en marquer les motifs.

Surpris d'un semblable refus, & auquel il n'avoit point donné lieu, il prit la liberté d'en informer Son Altesse; qui quelques jours après lui ordonna de faire faire sommation à M. l'Evêque de Saint Brieg de donner son *Vifé*; & c'est ce qu'il ne manqua pas de faire, par pure *Joimiffion aux Ordres de ce Miffre Primité*, 5. Juin suivant, dans la personne du Sieur Kallou Grand-Vicairé; attendu l'absence du Prélat.



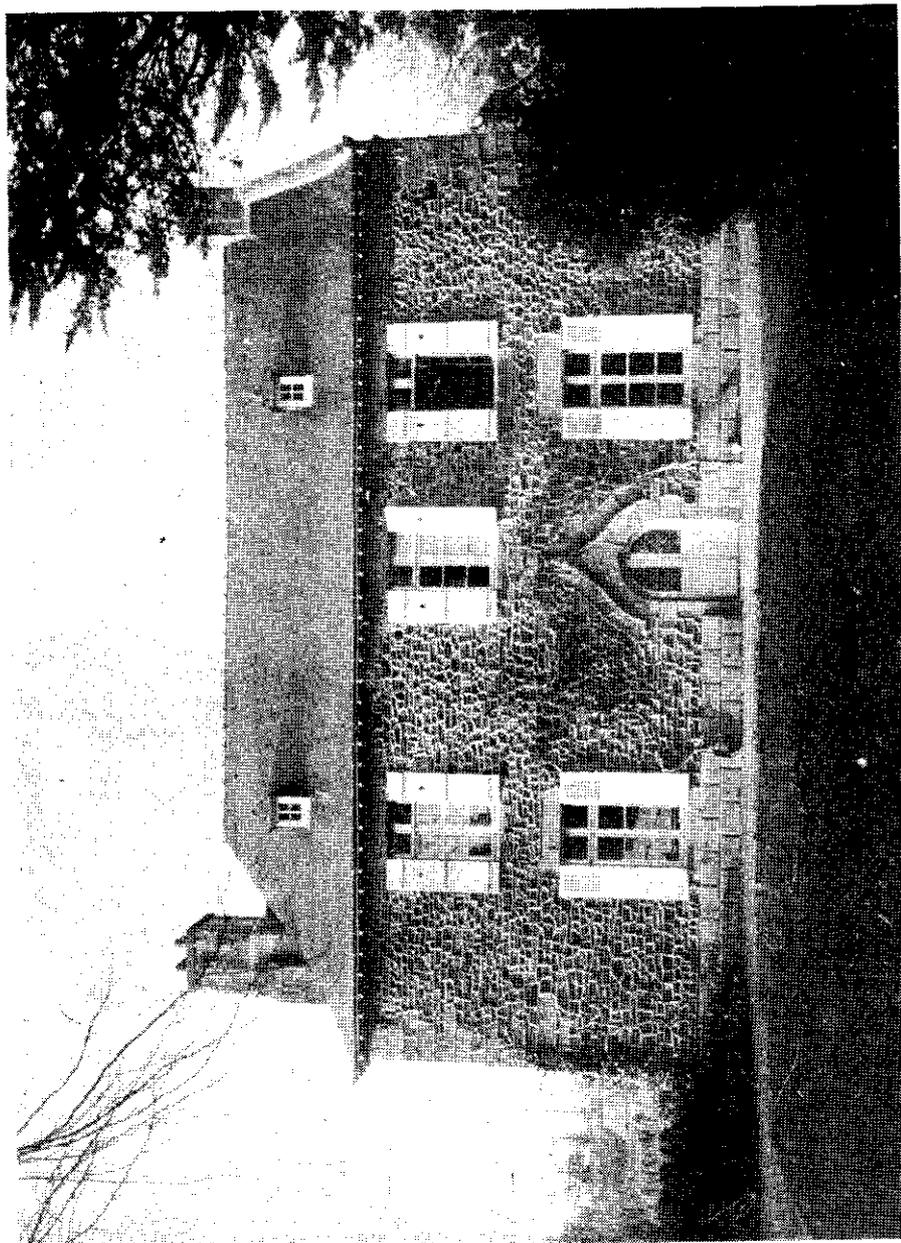
EXTRAIT

REGISTRES DU GREFFE DE LA REFORMATION
du Duché de Bretagne, Paroisse de France, au Siege de *Lamballe*
AVUANCE tenu par Meffre Gervais Gellin Chevalier, Seigneur de Tre-
marq, Conseiller du Roy en la Grand'Chambre du Parlement de Bre-
tagne, Commissaire deputé par Sa Majesté pour la continuation de la Re-
formation & Retention des Domaines & Droits du Duché de Bretagne,
Paroisse de France, par Lettres Patentes du premier Août 1698. Prèsent
Levy, Grand Juge, Procureur du Roy de ladite Reformation,
le Jun 1699.

NOBLE Homme Mathurin Plancher, Sieur de la Carrière, Directeur
nommé par Sa Majesté pour ladite Reformation, Demandeur
C O N T R E
sous les Vaux & Bien-tenans sous les prochains Fiefs dudit Duché, sous la
Seigneurie de *Lamballe*.
Defendeurs

NOUS faisant droit sur la remontrance & requiffion dudit Sieur Plan-
cher, après avoir oüy ledit Sieur Procureur du Roy dans les Conclu-
sions, Ordonnons que ledites Lettres Patentes du premier Août 1698.
& Arrêt de verification tenoit liés, publiés & enregistrés, & que le tout
fera bien & dument exécuté selon la forme & tenor, de laquelle lecture
avons decerné Aê, & en conséquence avons ordonné à tous les Vaux de
ladite Seigneurie de *Lamballe* Ecclésiastiques, Gens
de main morte, & autres de quelque qualité qu'ils soient de procurer
à la Reformation en personne ou par Procureur fondé de pouvoir au
Greffe de la Reformation de la publication de la présente, pour faire la
foy & hommage, & un mois après de fournir leurs Aveux & Dénombre-
ments, à la réserve de ceux qui ont fourni leurs Aveux en bonnes & dubs
formes, à Madame la princesse de Coëty, en vertu des Lettres Patentes de
1689, & d'acquiescer par inventaires & Indivision les Pices, Titres & Actes
au fodsien; faire dequoy & ledit temps passé, avons permis audit Sr. Plan-
cher de faire faire féodalement les Biens, Rentés & Hérédités qu'il possé-
dier sous cette Seigneurie, en vertu de notre présente Ordonnance, sans
qu'il soit besoin d'autre jugement. laquelle sera exécutée nonobstant oppo-
sitions ou appellations quelconques, & sans y préjudicier, lad. publiée & affi-
ché, par tout où bécion fera, à ce qu'aucun n'y préjudicé cause d'igno-
rance. Ains signé *gervais Gellin* Monsieur le Grand Juge.

L'Esprit de l'Ordonnance



Le Prieuré

Visite du bourg et du prieuré Saint-Martin aux XVII^e et XVIII^e siècles (a)

Nous n'avons trouvé aucun document relatif à la construction du prieuré. L'actuel bâtiment, agrandi au XIX^e siècle et au XX^e siècle par les familles Sevoy et Bouan, est une construction de la fin du XVI^e siècle. Il fut donc édifié par un des prieurs commendataires de cette époque : maître Pierre Le Prince, maître Jean Le Chevallier, ou missire Loys Bourdon ? Nous n'avons aucune preuve que les deux premiers résidèrent à Lamballe. Il n'en est pas de même de Loys Bourdon, doyen des chanoines de Notre-Dame, recteur de Saint-Sauveur, dont on connaît l'aisance financière due aux libéralités de Marie de Baucaire, douairière du Penthièvre (b). Nous proposons d'attribuer la construction du prieuré à missire Loys Bourdon.

Il remplaçait des bâtiments plus anciens qui avaient formé le prieuré conventuel originel. Quelle était la disposition de ces bâtiments, « officinas » et « manorum priorum », des XII^e au XV^e ? Notre ignorance est encore plus profonde. Cependant un examen attentif des aveux et documents d'arpentage du XVII^e, nous montre que « l'enclos du prieuré » était beaucoup plus étendu que ne le seront ses jardins au XVII^e siècle. Du côté du midi, les terres de « la fondation Suasse » en faisaient partie. Ainsi, le grand portail du pignon sud s'ouvrait-il, normalement, sur une place donnant sur la route de Coëtmieux. Il n'était pas comme aujourd'hui obturé par des habitations. Nous verrons plus loin que ces terrains furent distraits du prieuré au cours du XVI^e. Du côté du nord-ouest, le verger de derrière, dit « Les Plessils », s'étendait jusqu'au Chiffrouët (ou ruisseau du Chiffon, aveu 1565), avant qu'un seigneur de Lescouët ne se soit emparé (moyennant, il est vrai une rente de 20 livres) d'un espace nécessaire pour prolonger sa rabine jusqu'à la rue de la Caulnaye, où il possédait nombre de maisons et de mesures. Le mémoire de 1750 sur le prieuré nous dit que l'arpentage de ces terrains avait été fait de façon scandaleuse.

On sortait du prieuré par une allée fermée par une barrière basse, entre le jardin du four et la sacristie construite en 1749, derrière le chevet droit de l'église, sur l'emplacement du cimetière des enfants morts.

LE CIMETIERE :

Il formait, avec l'église, le cœur du bourg des moines. Le mur qui l'entourait était un sujet perpétuel de préoccupations pour le général de la paroisse (c). Tous les huit ans, environ, il fallait réparer « des brèches ». Les paroissiens y étaient pour quelque chose, car ils avaient la très ancienne habitude d'y planter « des chevilles pour tenir des

étagères », où ils mettaient à sécher leurs échevaux de lin ou de chanvre « et autres marchandises ». Le 30 novembre 1672, le recteur Jacques Lesné demande à l'évêque « de faire défense à personne de mettre aucun linge et marchandise à sécher dans le cimetière et qu'il soit fait défense d'y placer des chevilles qui à la longue détruisent la muraille... et qu'il soit ordonné que les broches (barrières de l'entrée ?) soient exhausées de sorte que les chevaux, les moutons et les cochons ne puissent passer (c).

On pouvait y voir un « reliquaire » ou « ossuaire ». En 1663, il menace ruine et est prêt de tomber. On y fit 50 livres de réparations. Nous ignorons la date de sa disparition. « Dans la nuit du vendredi au samedi saint 1640, il fut exposé un enfant au reliquaire des morts, dont il convient au sieur trésorier de prendre l'admission et le bailler aux nourrices » (c).

L'EGLISE :

Il n'est pas dans notre propos de décrire ici ce monument. Cependant les comptes des trésoriers nous ont révélé quelques renseignements qui n'ont point été consignés ailleurs.

Ils nous apprennent qu'en 1555 le duc d'Etampes donna 55 livres « pour aider à construire la Tour ». Que la toiture de la chapelle de Vaunoise était cause de soucis et qu'il fallait sans cesse refaire cimenter la gouttière entre la chapelle et la tour. Qu'en 1639, « le batan de la grande cloche rompit par accident, sonnait la dite cloche par moitié, dont il convient de la faire refondre par gens forains ». C'est chose faite en 1642. Elle avait coûté 100 livres qui « furent aumonnées par des particuliers ». Les paroissiens avaient aidé à « ouvrir la fosse, faire les fourneaux, amener du bois et du charbon ». Le trésorier acheta pour 17 livres de complément de fer. En dernier lieu, un charpentier « ossueilla » la dite cloche. Il ne resta plus qu'à refaire en 1762 « le plancher de dessous la cloche de la Tour ».

Autre souci des trésoriers : réparer les vitres « rompues par vétusté et par malice ». Aussi ne devait-il pas toujours faire bien chaud dans l'église malgré le bois et le charbon qu'on y brûlait les jours de grande fête : Noël, Pâques, Saint Martin. Ces jours-là le feu y brûlait même la nuit, pour réchauffer « le gardien des bijoux alors exposés ».

En 1661, on décida de lambrisser l'édifice. Les trésoriers allèrent avec des charettes par la campagne acheter « jusqu'à 233 barriques, pour la somme de 572 livres ». On acquit de plus 49 futailles à Olivier Chouin. Le travail fut confié au maître menuisier Victor Sahanac, aidé d'Etienne Corlay et de François Toublanc qui plaça « le cordon ». Ce travail fut repris en 1684. Cette fois-ci, on employa des planches de merrain.

En 1772, le général décida de placer des chaises dans l'église. On les payait 30 sols par an dans le haut et 20 sols dans le bas. Il fut bien stipulé qu'il serait interdit de changer de place (c).

LE FOUR (1) :

Le four à ban se dressait dans le petit jardin devant le prieuré.

Il n'était séparé que d'une dizaine de mètres du pignon de l'église. Devenu en 1588 l'un des trois fours de Lamballe, il était géré par la seigneurie, et depuis l'abandon des fours banaux de la Caulnaye (dépendant de Vaunoise) et de la Grignardais (autre four de Lamballe), il débordait d'activité, et comme il était couvert en chaume, le général de Saint-Martin ne cessait de s'inquiéter, craignant de le voir un jour prendre feu. D'autant plus, déclara-t-il (d) que le fournier François Bouvet « avait placé ses amas de bois sur le carrefour, sans que jusqu'ici le général s'y soit opposé de peur de lui faire de la peine ». Il y avait tout lieu de craindre « un incendie général qui consumerait l'église, le presbytère, et tout le canton... »

Il n'eut pas tort de demander au sénéchal d'interdire au fournier d'entreposer ses fagots entre le four et l'église, car le 15 avril 1774, « le feu ayant pris au four, l'église paroissiale de Saint-Martin fut fort exposée à être incendiée et réduite en cendre... et, si le temps ne s'était pas trouvé calme, il se fut communiqué en un moment à l'église par le bout du grand autel, à la maison de Mgr l'évêque de Toul... le presbytère qui n'était pas si éloigné a été en très grand danger... et par beaucoup d'autres maisons voisines, le feu se serait communiqué à la Grande Rue dont l'embrasement entier aurait mis toute la ville en danger... » (d)

Le général demanda donc au duc de Penthièvre, au cas où il reconstruirait son four, ou de le couvrir « d'ardoises vertes », ou de le transporter plus loin de l'église. En fait, le four qui avait été afféagé en 1772 à Pierre Padel, charpentier, qui habitait au bout de la Petite Rue (pour 100 livres), ne fut pas reconstruit avant la Révolution qui supprima les fours banaux.

LE CARREFOUR :

Deux maisons séparaient le four de la rue, la première (2) était au XVI^e à la famille Testu. Jean Testu la légua (1596) à sa fille Catherine, épouse de Jean Hotart et à son autre fille Jacquemine qui rendit aveu pour sa part en 1604. Puis elle passa à la famille Pauvert, qui la posséda au XVII^e. Elle fut vendue alors qu'elle était en ruine le 18 juin 1685, par Marie Pauvert à Alain Gouret, marchand drapier qui le rebâtit à neuf.

La seconde (3), faisant le coin de la rue de la Caulnaye appartenait au seigneur de Lescouët, ainsi que le jardin qui la joignait par derrière, et où on voyait en 1788 de vieilles mesures (4). Il est probable que si la révolution n'avait poussé les seigneurs de Lescouët à émigrer, ils seraient enfin parvenus à faire déboucher leur avenue sur la rue de la Caulnaye. L'arpentage de 1684 mentionne qu'on passait de la rue du carrefour à la Caulnaye en passant un petit pont.

Le carrefour était et est encore bordé au nord par un pâté de quatre maisons. La courte rue qui le bordait à l'est, s'appelait tantôt la rue « du croisé », tantôt le « placis Saint-Martin ». La maison du coin sud-ouest fut construite à neuf en 1639 par Jacques Couronné, à l'emplacement d'une maison que son épouse Mathurine Brault tenait par héritage de son grand-père Mathurin Brault. A Jacques Couronné succéda Jean puis sa petite fille Marguerite épouse de Jean Nicolas Rault qui rendit aveu en 1673. Lors de l'arpentage de 1684, elle est divisée en

deux : l'une à Rault, l'autre à Louise Tabac. Elle passa ensuite à Julienne Chauvel, épouse de Raoul Jan des Portes, sénéchal de Dinan, qui pour une rente de 10 livres la vendit à sa nièce Louise Halna, veuve du procureur du roi de Jugon, Jacques Sevoy. En 1785, elle est à son petit-fils Servan Sevoy, receveur du Penthievre.

A côté, on pouvait voir une petite maison (6) avec une étable et une petite cour, qui appartenait en 1580 à écuyer Artus Bérart, seigneur du Loing, d'où elle passa à la descendance de Gilles Fresnais qui la garda pendant tout le XVII^e (Gilles 1610 - Mathurin 1553, 1473). Gillette Fresnais l'apporte par mariage à Louis Corlay, maître charpentier en 1693. Elle resta aux Corlay pendant le XVIII^e. En 1785, elle est à Julien Bérée et consorts.

La maison qui forme le coin opposé (7) et qui avait une cour allant jusqu'à la rue du Croisé, fut pendant le XVII^e siècle aux Corlay qui y entreposaient des matériaux de charpente, et y avaient sans doute leurs ateliers en plein-air (Jacques 1639 - Jacques 1684 - Charles, père de Louis sus nommé 1692). Plus tard les Sevoy achetèrent une partie du jardin pour agrandir leur propriété voisine.

LE PRESBYTERE (8) :

Le côté du carrefour était occupé par le presbytère de la paroisse depuis des temps immémoriaux. Il n'eut, d'abord qu'un modeste jardin au derrière du logis, qui était lui-même fort rustique. En 1734, le recteur Guillaume Jean Le Provost dont nous avons conté les tribulations, demanda qu'on l'augmente. Le général fut d'accord pour réparer, non pour augmenter, faisant savoir à l'abbé Le Provost qu'il n'avait qu'à se contenter du logis de ses prédécesseurs. Il décida pour 900 livres de réparations « de vitrage, pourrissage, blanchissage, couverture, portes et fenêtres ». Mais cela ne convint pas au recteur qui, « de sa seule autorité fit détruire les parties qui servaient de cellier, de laverie et d'étable ». De plus, « il fit démolir le cabinet attenant à la chambre haute ». Il fit percer des fenêtres, enlever des poutres avec l'aide des paroissiens de son parti, allant même jusqu'à « faire une quête pour financer ses travaux »... D'où colère du général. Procès du recteur contre le général (d). Nous avons vu que le recteur Le Provost avait des appuis puissants, et en 1736, le général consentit à agrandir le presbytère d'une bande de terrain au midi, « ancienne place de maison », qui servait de jardin à la maison de Mathurin Brault et qui lui fut vendue par les Tumbleuf.

Malgré ces acquisitions, le presbytère de Saint-Martin n'était à la fin du XVIII^e siècle qu'une méchante bâtisse. En 1770, il comprend deux appartements au rez-de-chaussée. L'un d'eux, couvert de paille était la cuisine « et n'était pas en état d'être utilisé ». Au-dessus, une chambre haute et un grenier. Mais surtout il manquait au recteur « un cellier pour mettre ses liqueurs et ses provisions ». Le recteur Vincent Macé, qui y entra cette année-là, puisa dans sa bourse pour y faire les réparations urgentes. Il fit mieux : il acheta pour 575 livres, à écuyer Mathurin Joseph Plancher de Bossigneul (l'un des cinq fils du sénéchal de Lamballe), qui le tenait de sa famille maternelle, les Regnault du Séhuet, un grand jardin (9) planté d'arbres fruitiers clos de mur. Ce jardin

joignait par derrière à la rue de la Caulnaye et à la « petite maison du sieur Rageot » (10). Le seigneurie de Vaunoise prétendait avoir une mouvance sur ce jardin.

LA MAISON DE LA FONDATION SUASSE :

Quittons le carrefour pour gagner la rue des moulins en contournant le cimetière. On voyait, collée comme aujourd'hui au pignon sud de l'église, une assez grande maison (11) occupée en 1785 par l'abbé Mathurin Julien Duchemin, aumônier du Grand Hôpital. Ce vénérable ecclésiastique, qui émigrera quelques années plus tard en Angleterre, malgré son grand âge, occupait cette demeure parce qu'en plus de ses fonctions, il desservait à Saint-Martin la fondation dite « de Suasse ». Cette maison qui comprenait en 1790, cuisine, salon, celliers, greniers sur le tout (estimée 2 000 livres) (e) appartenait à la fabrique de Saint-Martin depuis que, par testament du 11 janvier 1686, Mme de Suasse la lui avait donnée pour un service hebdomadaire (f).

Mme de Suasse, née Jeanne Marie Cochon, était une des trois filles de Julien Cochon, sr. du Vauruffier (Planguenoual), notable de Lamballe, puisqu'il fut fermier général du Penthièvre, capitaine du château et de la ville et fermier du prieuré. C'est lui qui avait rebâti cette maison sur un terrain qu'il avait acquis à Pierre Berges qui le tenait lui-même de Marguerite Gaudu, qui rendit aveu en 1704. Le jardin qui lui faisait suite sur la rue et dont il était séparé par un grand mur de pierres (on y voyait encore des mazières en 1604) avait alors appartenu à Guyon Gaudu son père qui tenait donc tout cet espace au début du XVII^e. Les Gaudu avaient hérité de missire Jacques Gaudu, qui avait été recteur de la paroisse en 1570. C'est très probablement par cette filière que les anciens terrains du prieuré conventuel étaient venus aux mains d'une famille laïque, et y restèrent pendant près d'un siècle.

LA RUE DES MOULINS :

Entre la maison de la fondation Suasse et le moulin de Saint-Martin, on comptait dix « places ».

La première (12) appartenait avant 1679 à écuyer Philippe Grézil, qui, cette année-là la vendit à Charles Corlay, charpentier, que nous avons déjà rencontré sur le Carrefour, et dont l'héritier sera en 1789 François Querverdot.

Les deux suivantes (13) appartenaient en 1789 à François Richeu, notable de Saint-Potan et de Ruca. Il tenait la première de la famille Erhel et la suivante des Corlay, qui, eux-mêmes l'avaient acquis de maître Jean Hamon, sieur de la Ville Anizeul (1690), qui la tenait de Mathurin Durand (1784). En 1604, Jacquemine Testu habita ce lieu. François Richeu réunira ces deux bâtisses en une seule.

Après la maison Richeu, venaient deux jardins (14) où l'on voyait encore des mazières en 1785. Ces jardins étaient propriété de Jean Drel, qui habitait rue des Champs Grenus. Ces jardins avaient été naguère bâtis en façade et c'est là qu'habitait en 1594 Robert Simon, acquéreur de maître François Cades, et qui rendit au duc de Mercœur ce bel aveu sur Parchemin, dont nous donnons la reproduction.

On arrivait ensuite à la maison (15) possédée en 1684 par Olivier Chapedelaine, lieutenant de la cour de Lamballe, qui la légua par héritage à ses trois filles : Pétronille, Louise, Françoise.

Les deux maisons (16) qui suivaient avant le moulin appartenaient en 1785 à Mathurin Méheust, sieur de Villeaudren, qui fut le dernier meunier du moulin Saint-Martin avant la Révolution. Il les avait acquises aux enchères en 1768, pour 2 258 livres aux héritiers collatéraux de Françoise Gratelou, veuve d'écuyer Joseph Guignemer, sieur de la Hautière, rejeton de la famille noble des Guignemer du Breil d'Hénansal. Le ménage Guignemer avait acquis la première de Jacquemine Le Nabour en 1762, et la seconde, qui jouxtait le moulin, de Louis René Le Normand de Lourmel, qui la tenait de sa tante Pétronille Chapedelaine, l'une des filles du lieutenant de Lamballe.

LE MOULIN ET LE JARDIN DES PONTS (16 et 17) :

L'édifice suivant qui avançait sur le bief de la rivière aujourd'hui comblé, était le moulin à eau de Saint-Martin. Vendu comme le four au seigneur de Lamballe en 1588, il était encore en service à la veille de la Révolution. Son « distroit » (g) avait été réglé par un arrêt du Parlement de Bretagne du 29 septembre 1697, à la suite d'une affaire qui fit quelque bruit. En 1694, la sécheresse avait été telle en Penthièvre que l'eau du Gouessan vint à manquer. Les estagiers étaient allés porter leurs grains à moudre au moulin des Pont-Neufs, appartenant aussi à Lamballe, et qui tournait encore grâce à la réserve d'eau de l'étang. Certains en avaient profité pour abandonner Saint-Martin. Parmi eux, Jacques Huet, l'un des métayers de Lourmel qui alla même jusqu'à prétendre que la duchesse de Conti, duchesse de Penthièvre de l'époque, lui « avait dit qu'il pouvait aller moudre où il voulait » (sic) Cette prétention parut invraisemblable à l'intendant de la dite duchesse, qui fit condamner Huet par le sénéchal (2 janvier 1695) à retourner à Saint-Martin. Huet n'en a cure, et avec l'accord, semble-t-il, du meunier Durand, s'en va faire moudre son grain à d'autres moulins de la seigneurie. Peut-être avait-il entendu dire que la duchesse de Conti allait d'ici peu vendre le Penthièvre à Louis XIV, pour son fils naturel le comte de Toulouse et que l'intendant pourrait bien être remplacé à cette occasion. Il fit un mauvais calcul, car le nouveau seigneur de Lamballe le traîna devant sa cour. Mais, comme dans cette affaire on avait mis en avant la parole de la duchesse de Conti, le procès fut évoqué devant le Parlement qui condamna Huet à retourner au moulin du prieuré et lui fit payer les frais d'un procès qui avait duré trois ans (73 livres). Dans son arrêt, le Parlement en profita pour définir de façon précise le distroit du moulin et préciser qu'il n'était autre que celui de l'ancien fief du prieur (h).

Entre les deux biefs du moulin, avait été bâtie une maison appartenant avant 1600 à Guy Couriolle, notaire, maire de Lamballe en 1613, capitaine du château et de la ville en 1620. Sa fille, Louise Couriolle l'apporta par son mariage à Alain de la Rouë, seigneur des Aulnays, d'où elle passa à Antoine Gigeou, écuyer. Mais elle est alors en ruine, et sa veuve Jacquemine Le Corgne ne vendit qu'un jardin, dit « le jardin des ponts », à Louis Philippe Le Corgne de Launay, sénéchal de Lamballe. Sa postérité le possédera encore en 1789.

LA RUE DORÉE :

Après le second pont, la rue des moulins prenait le nom de rue Dorée (ou rue aux Dorées) et devenait beaucoup plus étroite. On était cependant encore à l'intérieur du fief Saint-Martin qui ne se terminait qu'au troisième pont juste après la barrière.

L'HOPITAL SAINT-MARTIN (18) :

La première maison à droite était l'hôpital ou maladrerie Saint-Martin, mentionnée en ruine avant 1561. C'est peu après cette époque qu'il fut vendu par le prieur à la famille Bouilly, seigneurs des Portes Bouilly, moyennant une rente de 16 livres qui devait être payée chaque année au Grand Hôpital, construit au bout du « Jeu de Paume », probablement par le duc d'Etampes, et qui allait, dans une situation plus commode, remplacer l'ancienne maladrerie Saint-Martin. En 1604, Guillaume Bouilly, alloué de Lamballe, sénéchal de Jugon, chevalier des ordres du Roi, rendit aveu pour une maison qu'il avait fait construire au même endroit et qui gardera le nom « de maison de l'Hôpital ». Peu avant 1639, il la revendit à Jacques Corlay, avec son jardin contenant « la semence d'un boisseau de graine de linette ». Le 26 août 1681, François Morfouace et autres vendaient la maison de l'hôpital à écuyer Alexis Guitton, sieur de l'Echapt (Léhon) dont la fille Marie Claire épouse d'écuyer Sébastien Guérin de la Roche la vendit en 1710 à maître Mathurin Micault, sieur du Tertre, avocat, futur maire de Lamballe, qui commençait d'acquérir dans ce quartier quantité de terrains. Lors de cette vente de 1710, la maison est de nouveau mentionnée en ruine, et en 1789 ses héritiers, les Micault de la Vieuville auront en ce lieu un jardin, toujours grevé de ses 16 livres de rente à l'hôpital. Ils y avaient bâti, contre le pont, une petite chapelle ou oratoire appelé « Notre Dame des Ponts » (i).

MAISONS HINGANT ET DE LA BARRIÈRE :

Joignant ce jardin de l'hôpital, se trouvait la maison des Hingant, d'Andel (19). Yves Hingant en avait hérité de son beau-père Jacques Guéguen peu après 1684. Julien Hingant en hérita. En 1730, il laissait deux héritiers : l'abbé Jacques Hingant et sa sœur Marie, épouse Quibot, habitant la Glatinais (Planguenoual). Ils vendirent leur part à la veuve de Gilles Hingant. En 1789 elle est à Catherine Hingant. Cette maison a gardé une jolie porte ronde en pierre de taille.

On arrivait alors à des ruines de maisons, qui depuis 1639 appartenaient aux Bertho des Hayes, d'où elles passèrent aux des Cognetz de la Gourhandais qui les portèrent aux Poulain de Saint-Père, qui les ont en 1789.

Ces héritages ruineux touchaient à la maison dite « de la Barrière » (21) du nom de la barrière qui fermait, juste avant le pont, le fief du prieuré. Une barrière semblable fermait, près du pont de la Grignardais, la route d'Andel (j). Missire François Morel, doyen de la collégiale et recteur de Saint-Sauveur la possède en 1595. Vers 1680, elle est à Jacquemine Varin, que certains documents nous montrent remplissant à Lamballe les fonctions de garde-malade. Elle était la veuve d'un apothicaire, le sieur du Champ Aubin (b). En 1702, à Jacques

Gautier, sieur du Champ Ruffault. En 1785, à la veuve de François Bonjour.

Un paroissien de Saint-Martin porta au XVII^e siècle le nom de « Jean de la Barrière », il s'agit sans doute d'un enfant abandonné recueilli, soit près de la barrière, soit dans cette maison, qui remplissait, en quelque sorte les fonctions de l'ancien hôpital Saint-Martin. A sa mort, son maigre héritage retourna à la seigneurie, mais comme il laissait une veuve, Gillette Halna, son douaire fut fixé par un arrêt de la cour de Lamballe en 1652.

MAISON AUX DORÉES :

Revenons sur nos pas vers le carrefour. Comme aujourd'hui il n'y avait, à main droite, que la maison dite « aux Dorées » (22). Elle avait un grand jardin planté d'arbres fruitiers joignant par derrière « à la petite prée Saint-Martin », jadis acquise par le duc d'Etampes en 1561, puis afféagée en 1653 par César de Vendôme à écuyer Louis Michel, sieur de la Hardière. Le jardin de la maison aux dorées était séparé de la rivière par « l'échaussée du moulin » qui fut reconstruite en 1720 et que nous voyons encore aujourd'hui (k). La maison aux dorées qui avait « chambre basse et chambre haute » appartenait en 1604 à Claude Fénice sieur de la Caulnaye, maire de Lamballe. Elle est ensuite aux Le Bouteiller, puis à Guillaume Tabac (1684). Sa fille, Julienne Tabac épousa Mathurin Ploec. En 1711, Ploec vendit au duc de Penthièvre 280 pieds sur 20 de large, de terrain le long du Gouessan pour renforcer la chaussée du bief du moulin (k). Leur fils Julien Ploec la vendit en 1729 à Julien Bichemin, boulanger dans la Grande Rue, dont les descendants la possèdent en 1789. Le seigneur du Bocage avait des prétentions sur cette maison.

LA PETITE RUE SAINT-MARTIN :

Aux XIX^e et XX^e, les Haras ont absorbé le pâté de maisons entre la rue des moulins et la petite rue Saint-Martin (dite aussi rue des Noyers). Mais comme le but de l'historien est de ressusciter le passé, il nous faut aussi parler de ces maisons dont l'emplacement même a disparu.

La première (23) après le réservoir du moulin faisait le coin avec la petite rue. En 1567 elle appartient à messire Jacques Guéguen, prêtre qui avait été recteur de Saint-Martin en 1561. Elle avait un assez grand jardin entre le pré Bodin et le pré de l'Ormelaye. Pendant le XVII^e, elle est à la famille Hamon, fut vendue en 1759 par Jeanne Hamon à François Le Mée qui le céda en 1761 à Olivier Méheust, qui la revendit en 1774 au sieur Ollivier Martin.

La rue des moulins n'avait aucune maison en façade du côté ouest. Aussi nous allons continuer notre visite par la petite rue Saint-Martin. Là, habitait dans la première maison (24) Pierre Padel, succédant aux Vautier. Puis venait la demeure des Hauderrière (ou Haudrière) dont dépendait le pré de l'Ormelay. En 1604, elle est à Pierre de Lesmelleuc, seigneur des Salles en Andel, de même que sa voisine (25) puis à un certain Pierre Hollier, se disant écuyer et se qualifiant, chose curieuse, « sieur de Saint-Martin ». C'est sous ce nom dont nous ne comprenons

pas l'origine, qu'il rendit aveu en 1639 pour cette maison. Il était fils de Julien Hollier, sr de Saint-Martin qui habitait en 1604, une grande maison sise de l'autre côté de la petite rue (26), et qui fut nommée, pour des raisons obscures, « maison Saint-Martin ».

La maison suivante (27) était en 1735 au sieur Thomas du Bourgneuf, originaire de Pléneuf. Puis voici deux autres maisons (28) qui changèrent souvent de propriétaires. On y voit, au cours des ans, des Le Breton, des Hamon, des Heurtault, des Hervé. Une de ces maisons avait une « boutique » ouvrant sur la rue. C'est, à notre connaissance, la seule boutique mentionnée par les aveux.

Ensuite venait un assez grand jardin appelé « le bout du Chêne ». On y voyait des mazières. Tombé en deshérence avant 1604, il fut longtemps à la seigneurie qui l'afféagea en 1700 à Jacques Le Breton, sieur de Boudern (1). Il appartient en 1785 à Méheust-Villaudren, ainsi que la maison voisine, appelée « maison de la Forge ».

LA FORGE SAINT-MARTIN :

Elle portait déjà ce nom en 1604. Guillaume Serviget, sieur de la Bouyère, trésorier de Saint-Martin en 1606, maréchal de la milice Saint-Martin, en est propriétaire en 1610. Sa fille Catherine en hérita (1639) et la garda jusqu'en 1653, où elle l'apporta à son époux Olivier Auffray. Son fils, l'abbé Auffray rendit aveu en 1681. Julien Méheust, père de Méheust Villaudren l'acheta en 1745.

Cette promenade rue des moulins et petite rue Saint-Martin nous a montré qu'aux XVII^e et XVIII^e, on y voyait beaucoup de maisons en ruine. Sur 26 places de maison, des deux côtés, on compte en 1785, 10 mazières. Aucune maison n'est indiquée comme neuve.

LA GRANDE RUE SAINT-MARTIN, COTÉ MIDI :

Il nous reste à parcourir la grande rue Saint-Martin. De nos jours nous y voyons peu de maisons anciennes. Nous les citerons au passage.

MAISON DE LA PATIENCE :

En face du puits public, et la première de la rangée, se trouvait la « maison de la Patience » (31). Elle avait appartenu à ce Jean de la Barrière dont nous avons parlé. A sa mort, elle retourna à la seigneurie qui l'afféagea (m) en 1652 à Pierre Vautier, marchand demeurant rue de la Garde. Dès 1672, Julien Cochon, sieur du Vauruffier a mis la main sur ce petit bien. Il le légua à l'une de ses filles Anne Cochon, épouse de Charles Martin, seigneur des Murs.

MAISON DE LA SALLE VERTE :

Juste après, la maison de la Salle Verte (32). Elle fut aux Allot (1609-1639), puis aux Gautier (1673-1694). Vers 1740, Mathurin Gautier la vendit à François Micault de Mainville, Inspecteur du domaine du Roi à Lamballe, qui acquit aussi, vers cette date, la maison de la Patience, ainsi que les terrains situés derrière la Salle Verte jusqu'au pré de l'Ormelay et aux jardins de Crénan. M. Micault qui fut maire de Lam-

balle en 1744, y construisit en 1754 d'assez vastes bâtiments en retour d'équerre, perpendiculairement à la rue, qu'on appela « les casernes Micault ».

En effet, en 1735, ces messieurs de la communauté de ville avaient gardé un fort mauvais souvenir du séjour à Lamballe des dragons d'un escadron du régiment de la Ferronnays, placé sous les ordres d'un gentilhomme du pays, M. de la Noue. Comme à l'habitude, on avait logé les hommes chez l'habitant. Pour les chevaux, M. Le Corgne de Launay, correspondant de la Commission Intérimaire des Etats, avait fait construire des écuries, au bout du champ de foire, à peu près là où le duc d'Etampes avait fait édifier les siennes. Mais les allées et venues des chevaux allant boire au bief du moulin Saint-Martin, avaient tellement défoncé le pavé de la grande rue, que M. de Launay avait demandé à la Corvée des Grands Chemins d'y venir travailler. Il avait même désigné les paroisses de Saint-Alban et Planguenoual. On imagine les cris de ces dernières... Finalement les Etats de Bretagne s'arrangèrent avec la communauté de ville de Lamballe, pour que ce soit cette dernière qui se charge des travaux d'empierrement de la grande rue (n).

CASERNES MICAULT :

Lorsque M. Micault décéda, son fils Mathurin et sa fille Marie Jeanne, épouse de M. de la Guyomarais gardèrent indivis ces « casernes » qu'ils louaient bon prix à la municipalité chaque fois que le besoin s'en faisait sentir. Mais ils trouvèrent plus avantageux de les louer, en 1783, pour 240 livres, aux Etats de Bretagne, qui avaient décidé d'établir à Lamballe un dépôt d'étaçons pour la partie orientale de l'évêché de Saint-Brieuc. Cet établissement périt avec la Révolution tandis que leurs propriétaires compromis dans l'affaire de la Rouerie, étaient emprisonnés à Paris. Mme de la Guyomarais perdit la vie sur l'échafaud, mais son frère acquitté, garda la majeure partie de son héritage sequestré par le district pendant la Révolution. Seule la maison de la Patience fut confisquée et vendue nationalement. Sous l'Empire M. Micault quitta Lamballe pour Dinan, où il fut président du Tribunal. En 1825 la municipalité lui achète ses casernes et les jardins qui en dépendaient pour la somme de 10 000 F, afin d'y loger les haras que le gouvernement avait décidé d'y installer. Elle acquit en même temps la maison de la Patience aux époux Dagonne pour la somme de 8 000 livres. Les Haras de Lamballe étaient fondés et allaient, en s'agrandissant, dévorer une grande partie du quartier Saint-Martin.

De la maison de la Salle Verte au débouché de la venelle Bodin on voyait quatre maisons. Les deux premières « places » (33) ayant chacune « 12 pieds de façade, 100 pieds de profondeur, 15 de laize », avaient donc gardé le module médiéval. Elles appartenaient aux Rouxigay (1604), à une demoiselle du Bouilly, douarière de Piruit (1684), à Louis Le Franc (1702), à Jean Drel (1785). Les deux suivantes ayant chacune 24 pieds, c'est-à-dire un double module étaient en 1604 à Jacques Halna, sieur des Portes, qui possédait donc au début du XVII^e tout ce coin de rue. Des Halna, elles passèrent à François Rouxel qui les vendit à Guillaume Paignon, lequel rend aveu en 1690. C'est lui, qui réunissant divers héritages bâtit en ce lieu une maison de

48 pieds (34). Paignon la vendit en 1702 à Louis Le Franc pour 28 livres de rente. A la mort de celui-ci, elle est partagée entre ses deux filles : Louise et Jeanne Le Franc.

Derrière ces maisons, il y avait un assez grand jardin (35) où s'élevaient, au détour de la venelle, deux maisons, dites « de la Couarde » et « de Boudan » (1580). En 1604, elles sont à Jean Baptiste Tranchart, puis passent aux Denoual de Gallardon. L'héritière de cette famille ayant épousé un rennais, écuyer Doudart de la Renaudis (Betton), elles tombèrent en ruine faute d'entretien. Ce sont deux mesures qu'acheta, pour 200 livres de viager, à Mélanie Douart, demoiselle de la Renaudais, M. Micault (o). Ces terrains font aujourd'hui partie des Haras.

LE JARDIN BODIN :

De l'autre côté du coin de la venelle (emplacement de la maison du vétérinaire) était « le jardin Bodin », clos de haies d'épines. En 1604 il est à Gilles de Léhen (36) époux de Jacqueline du Feu. Puis à la famille Guynard de la Marre (Jacques 1674 - Jean 1684 - Jean François 1701). En 1710, Jean François vend le jardin à René Léon. En 1741, Julien Briens, sieur de la Ville Hulin, (de Ruca) le vend à Noëlle Perrot, pour 19 livres de rente. Il est alors entouré de murs. On y voit un « cabinet couvert d'ardoises » (o).

LA MAISON COLLAS :

Entre ce jardin Bodin et la Grande Rue se trouvait des emplacements de maison que les demoiselles Cochon du Vauruffier, qui les tenaient de leur père, avaient laissé tomber en ruine. Leur descendant Messire Jules César Martin de la Guerche (Saint Hélien) (fils Anne Cochon) vendit ces mazières en 1722 pour 10 livres de rente à Jean Collas, fils de Jean Collas époux d'Olive Gautier. Celui-ci les rebâtit à neuf. En 1768 Jean Collas, fils de Jean et de Mathurine Le Maistre la vendirent à Messire Jean Charles Le Fruglays, seigneur de la Vallée et de Lourmel. Cette maison fut sans doute la demeure de la dynastie des maîtres charpentiers et menuisiers Collas, tous prénommés depuis des générations, Jean, constructeurs de la charpente du clocher Saint-Martin (1741) et de différents escaliers, à Lamballe et dans les environs.

Les sept petites maisons de module médiéval qui suivent ont eu un destin trop compliqué pour que nous l'exposions ici. On y trouve au XVII^e des Serviget, des Cochon, des Robin, des Guischart, des Toublanc. Au XVIII^e, des La Roche au Lion, des Trottin, des Nivet de la Closture.

MAISON TRONGUIDY :

Au coin de la venelle aux bœufs, s'élevait une grande maison (39) ou plutôt un ensemble de bâtiments imbriqués, divisés aujourd'hui en plusieurs propriétés. Il reste de l'époque XVII^e une petite tourelle et une porte de pierre de taille donnant sur la venelle. En 1604, cet ensemble appartenait à Guillaume de Tronguidy, fils d'Olivier, sieur du Bignon qui fut à la fin du XVI^e fermier général du prieuré. Il constitua un moment le douaire de son épouse Guillemette Marie Le Roux, puis passa à ses trois filles Françoise, Gillette et Guillemette. En 1653,

Françoise l'apporta à ses deux fils, Michel et Olivier qu'elle avait eu de son mariage avec François Pauvert. Les Pauvert la gardèrent jusqu'au XVIII^e, où elle arriva, à la suite de licitations entre consorts aux mains de Marie Pauvert, épouse Mathurin Guillo, qui en rendit aveu pour l'ensemble en 1736. En 1785, elle est à Catherine Guillo, veuve de M. Bichemin.

MAISON DU PAVILLON :

De l'autre côté de la venelle aux bœufs, on voit la maison « du Pavillon » (40) ainsi nommée parce que sa toiture présente encore de nos jours un haut toit à croupe, surmonté de deux épis de faitage de la Poterie. Avant 1515, elle appartient à Guillaume Guéguen, sieur du Clos (d'Hillion) qui la vendit par rente à Rolland Semblart sieur de la Roche Guy (Morieux), lequel la revendit en 1522 au sieur Le Roy qui la revendit en 1546 à Rolland Rocquel. Jean Corguillet la tient en 1604. Puis nous y voyons Jacques Cochon, sieur de Courgallon dont les deux filles Louise et Pétronille la revendirent le 30 septembre 1677 à messire Guillaume Bréal, ancien recteur de Saint-Martin, et pour lors recteur de Saint-Sauveur. Elle consistait en un « en bas avec cheminée, deux chambres l'une sur l'autre avec cheminée, couverture de pierre verte... ayant cour au derrière, une buerie dans la cour ». L'abbé Bréal la revendit en 1687 à Michel Gallet et Françoise Le Breton, son épouse qui rendirent aveu en 1690. Nous n'avons plus aucun renseignement sur cette maison avant 1785, où elle appartient aux Bertho (de la Ville Pierre ?)

LA GRANDE MAISON :

La maison du coin de la Grande Rue et du Champ de Foire, s'appelait « la Grande Maison » (40), car elle se composait de trois corps de logis « sous le même toit ». Le plus ancien, formant le coin de la rue, et dont le pignon actuel a réemployé une ancienne accolade décorée d'un écusson et de choux frisés, peut remonter au début du XVI^e. Celui sur la place en bel appareil de granit est plus récent. En cet endroit, habitaient au XVI^e Olivier Huet, Jean Gouret et Eon Haugoumar « en trois maisons qui se joignent » (aveu de 1513). En 1604, elles sont toutes trois à un gentilhomme d'Erquy, écuyer François Denys, seigneur de la Vallée Denys. Son fils aîné François en hérita. Nous le voyons, en 1638, s'occuper des marais Salants de Dahouët (p), puis il quitta le pays pour Saint-Malo, vendant, le 15 novembre 1652 la Grande Maison, à Jacques Cochon, sieur de Courgallon qui possédait aussi la maison voisine du Pavillon.

Le sieur de Courgallon avait deux filles : Louise et Pétronille. Louise épousa Claude Bosquien, sieur du Beaumorin qui rendit aveu pour la Grande Maison en 1673. Il y demeure lors de l'arpentage de 1684. Vers cette année-là il vendit une partie des bâtiments : le pressoir, à Jean Lorans, sieur du Breil. Le 13 septembre 1683, les deux sœurs Cochon vendent le reste de la maison à messire Noël Guillaume, recteur de Saint-Aaron. Le 3 mars 1716, son neveu Pierre Guillaume vend par arrentement la Grande Maison à Jean Allain et Jeanne Couronné, sa femme pour 75 livres de rente. Il s'agissait alors « d'un grand corps

de logis avec salle basse et cuisine, double salle au-dessus, puits au milieu de la cour, étables et écuries » (q). Elle fut ensuite maintes fois partagée entre les membres de la famille Auffray et ceux de la famille Le Roux qui la gardèrent jusqu'en 1785.

MAISON LE NORMAND DE LOURMEL :

La façade de ce pâté de maison est occupée par un grand corps de logis dernièrement rénové (42). Il s'élève là où le duc d'Etampes avait établi des écuries. L'emplacement faisait partie de la maison du pavillon et c'est le recteur de Saint-Aaron, Noël Guillaume qui le vendit le 11 septembre 1678 à Claude Bosquien. Le 14 juillet 1712, la veuve Bosquien, née Louise Cochon et sa fille Julienne, demoiselle de la Ville Biot, le vendirent à missire Louis Le Normand, prêtre habitué de Saint-Martin, qui dut construire le grand corps de logis, si l'on en croit la date de 1720 gravée sur deux linteaux. Ses héritiers, les sieurs et demoiselles de la Bourgeonnière le vendirent le 23 mars 1752 à Pierre Herbert (de la maison du Chauchix), lequel la revendit en 1757 à Jules Micault de Souleville. En 1785, ses héritiers, ses neveux Micault de Mainville en sont propriétaires.

C'est dans cette maison, que selon l'abbé Marsouin fut conservé en 1762 le corps de Saint Amateur, en attendant la confection de sa chasse en l'église Saint-Jean.

LA MAISON DE CRÉNAN :

Sur l'autre côté ouest du champ de foire, là où s'élève aujourd'hui la demeure du directeur des Haras, s'élevait autrefois la maison dite « de Crénan » (43). Elle se composait « des jardins et prés de Crénan, avec un pavillon au milieu du mur qui fait face au champ de foire ». Le mur était percé d'un « portail par où se faisait l'entrée des jardins de Crénan ».

Avant de s'appeler Crénan, cette propriété s'appelait « La Chastaignerie » et appartenait aux Guyomar. En 1580, elle était en ruine et ne comprenait plus que des jardins de 5 journaux, entourés de murs « et séparés aussi par le dedans de murailles ». Elle fut acquise à une date que nous ignorons par le sire de Lescouët, Jean Le Nepvou de Crénan, qui lui donna le nom de sa seigneurie de Crénan sise au Foëil, habitude assez courante à l'époque de baptiser les lieux dits. Il trépassa en 1542 et son fils Guillaume Le Nepvou voulut la vendre en 1581 à Guillaume de Grippon, sieur de Launay, mais Guillemette de Couespelle, dame des Portes Bouilly, veuve de Guillaume Bouilly obtint un retrait lignager. Il semble alors, mais nous n'avons pu éclaircir ce point que les Bouilly l'échangèrent avec le duc de Mercœur contre la terre de Vaunoise. En 1653, la seigneurie l'afféagea à écuyer Louis Michel, d'où elle passa à Messire Gilles Urvoy, seigneur de Saint-Glen, d'où elle passa à sa fille Renée Urvoy, épouse d'Annibal de Revol, gouverneur de Lamballe qui rendit aveu en 1704. Sa fille Mathurine Claude en hérita. Elle l'apporta en dot à Jean Baptiste Le Denays du Quémadeuc, dont le fils, le comte du Quémadeuc, gouverneur de Lamballe, la possède à la veille de la Révolution.

La Grande Rue, côté nord.

HOTEL DE LA VILLEHELEUC :

Descendons maintenant la Grande Rue, côté des Ursulines. Le coin de la rue de la Tour aux Chouettes (ou chemin du Pont-Grossard) était occupé en 1785 par l'hôtel Normant de la Villeheleuc (44). Ce logis perpendiculaire à la rue était grevé de quantité de rentes. Quand il appartient en 1576 à Jean Durand, il doit deux chapons et 12 œufs frais. En 1604, Mathurin Durand avoue devoir à écuyer François Denys, qui demeure de l'autre côté de la rue, une pinte de vin et un pain de 12 sous. En 1704, François Durand, petit fils de Mathurin doit des rentes aux Serviget, aux Hamon des Fermes, aux Chauvel de la Garenne, etc... En 1720, son fils Jean Durand décède. Il était capucin et laissait son bien à sa tante Gilette, qui n'en voulut pas et fit vendre. Elle est acquise en 1723 par le sieur Duval de la Haiche. Elle passa ensuite d'une façon que nous ignorons à Louis Richard, qui le 27 août 1745, la céda à sa mère Pétronille Le Provost, l'une des fermières du Prieuré. Lorsque Pétronille trépassa, ses enfants avaient quitté Lamballe. Jean était recteur de Mérillac. Louis et René, brigadiers de maréchaussée habitaient Antrain. Le 6 mai 1772, ils vendirent la maison à Louis Barthélémy Normant de la Villeheleuc et à son épouse, née Fontlebon, qui s'obligèrent, non seulement à payer les rentes, mais à réparer les toitures et à relever le mur du jardin. Les Villeheleuc émigrèrent et leur maison fut vendue nationalement.

Une venelle, dite « de Perriot », séparait cette maison de sa voisine (45), qui, au cours des siècles, appartint à Guillaume Le Leureux, sieur de la Touche (avant 1639), à messire Michel Percevault, puis aux Le Nabour (1674-92). En 1785, elle est au sieur Heurtault.

Venait ensuite une maison de module médiéval (46), appartenant en 1604, à écuyer François de Lesmelleuc, époux de Françoise de la Vigne, qui la vendit peu avant 1610 à Charles Le Roy. Elle resta dans cette famille jusqu'au début du XVII^e. Elle appartient en 1785 à Pierre César Grolleau de Keryvot, avocat et maire de Lamballe.

La maison voisine fut bâtie à neuf entre 1684 et 1691, par Charles Le Roy, époux de Jeanne Lardant, à la place de deux maisons de module médiéval. Elle fut ensuite redivisée par héritages entre les familles Landier et Méheust - Villeaudren.

La maison suivante (48), de module médiéval, avait appartenu à Guyon Gaudu, qui la légua par testament à la fabrique de Saint-Martin, qui l'arrenta, en 1693, pour 18 livres à Julien Jason, d'où elle passa à Catherine Haugoumar, veuve de Jacques Corlay (1704). En 1785, elle est à Guillaume Guillo.

Guillo qui possède aussi la voisine (49) qui avait appartenu aux Vautier, puis aux Le Franc (1690), tandis que la dernière, avant la ruelle des Ursulines fut à Jehan Rouxel (1639), puis à son héritier Isaac Durand (1673), qui la vendit par rente à Allain Le Franc (1691). En 1785 elle est à un certain Jehan.

LES URSULINES :

L'enclos des Ursulines (50) se composait, non seulement de l'église, où l'on entrait par la venelle, mais de grands corps de bâtiments parallèles à la rue et fort imbriqués entre eux. On pouvait y loger près de 100 religieuses et pensionnaires. En 1785, les bâtiments conventuels

étaient séparés d'un grand jardin de trois journaux, par « une forte paissade de bois de bout, entremêlés d'épines ». Ce jardin plané d'arbres fruitiers et de noyers, était clos « par un mur d'une très grande hauteur ». On y voyait, dans le coin nord-ouest, près de la fontaine du Bignon, un vivier et une buanderie ouvrant par une porte sur le chemin de Dahouët.

Les Ursulines s'installèrent à Lamballe en 1636. Il semble qu'elles achetèrent d'abord une maison et un jardin situés face à la « croix du Bignon », à Jacqueline Poulain veuve de Jean Le Bouteiller, seigneur de la Ville Neuve (Saint-Aaron). Ce n'est pas avant 1660-1668 qu'elles purent acquérir 9 places de maison (huit bâties et un jardin) ayant façade sur la Grande Rue, et qui étaient habitées par différents particuliers (Heurtault, Cornillet, Le Testu, Le Noir, Guéguen, Vergier). Ainsi, leur terrain débouchait-il, en façade sur la Grande Rue, en son milieu, ce qui était beaucoup plus commode pour édifier un couvent que sa situation primitive. Trois autres maisons furent acquises pour servir d'étables et écuries entre 1666 et 1669. Lors de l'arpentage de 1684, le couvent est dit « clos avec sa chapelle et ses édifices ». La même année, les Ursulines firent aveu au Penthievre, déclarant tenir ces biens « en fief amorti », c'est-à-dire, sans aucune charge envers la seigneurie. Cet aveu ne fut pas reçu et la seigneurie maintint les rentes qu'elles devaient sur les « places de maisons » qu'elles avaient acquises.

A la Révolution, les Ursulines restèrent dans leur couvent jusqu'au 28 septembre 1792. Comme il était bien national de première origine (bien ecclésiastique) depuis 1790, la loi donna à la municipalité de Lamballe la possibilité de l'acquérir. Elle estima que l'ensemble valait 30 000 livres et qu'il fallait mieux ne pas le partager « désirant l'acquérir en entier pour un service public »... La municipalité avait eu les yeux plus gros que le ventre, étant bien incapable de fournir une telle somme. Le District de Lamballe fit alors procéder à une nouvelle expertise le 28 prairial an IV, et cette fois les experts estimèrent que l'on pouvait vendre séparément le jardin (estimé 8 800 livres) ainsi que les petites maisons et dépendances. Le jardin fut alors acquis par Isidore Bavay, chirurgien. La municipalité ne fut plus que « gardienne » de l'église et des bâtiments conventuels. Ces derniers servirent de casernes et un moment de prison pour les suspects du district. L'église fut transformée en magasin des subsistances militaires. On y installa, comme dans la chapelle de l'Ave Maria, de fours à pain pour le besoin de l'armée.

ENTRE LES URSULINES ET LE CARREFOUR :

Des Ursulines au Carrefour, on comptait 14 maisons de module médiéval. 6 s'étaient regroupées. 3 avaient disparu, de sorte qu'en 1785, comme aujourd'hui il ne restait que six maisons.

La première (51) fut en 1604 à Jacques Testu, passa en 1609 à Mathurin Deguen, puis aux Oréal (Nicolas en 1673) Claudine Oréal la vendit en 1738 à Louis Pierre. En 1785, elle est à François Le Crenn, de Saint-Brieuc.

La seconde (52) qui appartenait en 1604 à Jacques Bigrel fut acquise en 1673 par Nicolas Oréal. Elle eut ensuite le même destin que la précédente et fut vendue par Claudine Oréal à Louis Pierre. En 1785, elle est à Marie Vignole.

La troisième (53) qui appartient en 1610 à Marie Rondel, tomba ensuite dans le patrimoine des chanoines de la Collégiale, qui la laissèrent tomber en ruine. En 1724, sa « place » est vendue par rente à Joseph Glastre qui la releva. En 1785, elle est à Mathurine Glastre, épouse de Jean Le Breton.

Ensuite on voyait deux jardins (54), sis à la place de trois places de maison en ruine. Ils furent aux Chapelain, Gouret, Gautier, Tréhorel, Guéguen.

La quatrième, qui avait gardé son module médiéval, fut bâtie en 1763 par Jean Haudrière, qui la tenait encore en 1785.

La cinquième (56), où l'on voit encore une belle porte en anse de panier et des appuis de fenêtres ouvragés, fut bâtie à l'emplacement de trois modules par Mathurin Bertho, seigneur de Cargouët (Meslin) époux de Marguerite Le Denays, qui en rendit aveu en 1584 et fut inhumé en l'église Saint-Martin. Son fils Jacques la possède en 1604. A sa mort, vers 1638, ses héritiers la vendirent à Jean Serviget, d'où elle passa en 1639 à François Pauvert. Elle fut ensuite aux Bigrel. Marie Bigrel l'apporte par mariage à Olivier Malingue dont la fille Madeleine Malingue, épouse de René Léon, en rendit aveu en 1737. Cependant une partie de cette belle demeure était passée, par héritage à René Le Franc, d'où elle aboutit à son gendre Jean Haudrière. M. Guignemer du Breil acquit l'ensemble à une date que nous ignorons. Il la possède en 1785.

La dernière maison (57) faisait le coin de la rue et du carrefour. Elle fut bâtie avant 1604 par le seigneur de Lourmel qui était à cette époque Jean Huby, sieur du Pont Grossard. Son gendre Louis de Bréhan en hérita et rendit aveu en 1604. Il semble qu'ensuite cette maison tomba dans le patrimoine des chanoines, qui la vendirent avant 1639 pour une rente de 24 livres à Pierre Haugoumar lequel la transmit à Jacques Haugoumar, époux de Jeanne Jan. Ses enfants eurent-ils du mal à acquitter la rente ? Les chanoines remirent la main sur leur maison et la revendirent de nouveau vers 1700 à Pierre Froment qui la céda en 1704 à René Léon. Par la suite, cette demeure fut divisée et passa aux familles Bercé et Nabucet.

On notera que ces dernières maisons étaient toutes grevées de rentes dues à « l'hôpital Saint-Martin ». Le fait qu'elles furent sans doute les premières accensées, lors de la fondation du prieuré, nous donne une idée de l'antiquité de cette institution.

(a) Les sources de ce chapitre sont : archives des Côtes-du-Nord : E, 500, 506, 507 et le cadastre de 1830.

(b) Dutemple I, 295.

(c) Arch. Côtes-du-Nord : G (comptes des trésoriers de la fabrique Saint-Martin).

(d) Archives Côtes-du-Nord : G (délibérations du général de Saint-Martin). Le général était la réunion en assemblée politique de la majeure partie des notables de la paroisse, sur convocation du recteur. Jusqu'en 1720, les nobles y assistent. Après ils s'abstiennent. Nous n'y avons pas remarqué la présence d'officiers de la cour de Lamballe.

(e) Arch. Côtes-du-Nord : Q (biens nationaux de 1^{re} origine).

(f) Arch. des Côtes-du-Nord (délibérations du général) et Marsouin, p. 225.

(g) Circonscription dont les habitants (estagiers) devaient aller au moulin et au four banal.

(h) Archives Côtes-du-Nord : E 384.

(i) Sur cette chapelle, voir : archives Côtes -du-Nord : E 500 et le plan de l'ingénieur Anffray de 1788, publié par Dutemple.

(j) Sur ces barres, broches, barrières fermant les faubourgs des villes de Bretagne : cf Le Guay, opus cité.

(k) Archives des Côtes-du-Nord : E 384 et 539.

(l) Archives des Côtes-du-Nord : E 386.

(m) Archives des Côtes-du-Nord : E 386.

(n) Archives d'Ille-et-Vilaine : C 3801.

(o) Archives des Côtes-du-Nord : E 388.

(p) Archives des Côtes-du-Nord : E 311.

(q) Archives des Côtes-du-Nord : E 388.

Fin du Prieuré Saint-Martin

Le Prieuré « simple et non conventuel » de Saint-Martin de Lamballe fut supprimé, en même temps que son abbaye mère de Marmoutiers, par lettres patentes de Louis XVI du 12 février 1790, sur décret de l'Assemblée Nationale.

Par décret du 19 décembre 1789, le même Louis XVI avait ordonné la mise en vente (jusqu'à concurrence de 400 millions de livres) de biens ecclésiastiques que le 2 novembre précédent, l'Assemblée avait mis à la disposition de la Nation (1).

Jusqu'à la Constitution Civile du Clergé, la suppression des monastères et la vente de leurs biens ne rencontra guère d'opposition dans l'opinion publique (2), et, en attendant la mise en vente effective, (opération qui allait demander un certain temps), le prieuré continua d'être géré par la même association de fermiers que précédemment, qui furent jusqu'en 1790, Charles Boullaire-Villemoisan, ancien subdélégué, Jean Baptiste Delaporte, avocat et futur député et Jean Jacques Le Provost de la Roche, ancien maire. On les vit cette année-là, se plaindre auprès de la commission de liquidation des Etats de Bretagne de « dommages résultant de l'ouvertures de carrières dans le Tertre de la Justice », pour refaire la route de Moncontour. « On y a fouillé la terre sur 3 journaux, disent-ils, et ils estiment leur préjudice à 122 livres » (3).

Le 14 mai 1790, un décret de l'Assemblée autorisait la vente des biens du clergé aux municipalités, sur soumission, à charge pour elles de les revendre, si elles le désiraient. Aussitôt, Lamballe déclara qu'elle était dans l'intention d'acquérir, en plus du couvent des Augustins et de sa métairie des Roties, le prieuré Saint-Martin et ses deux métairies des Puces et de la Tricherie. Elle chargea Charles Talbourdet de procéder à une expertise, René Botrel représentant le District. C'est ainsi que nous apprenons qu'en 1790, les terres de Maroué, autour du Tertre de la Justice, s'étendaient encore sur 124 journaux (elles devaient représenter à peu de choses près l'antique donation de 1084, celles de Trévilly (les Puces), 48 journaux, celles de Planguenoual (La Tricherie) 48 journaux. Le tout était affermé 1 600 livres, ce qui faisait au denier 29, adopté par la loi pour estimer ce capital, une somme de 46 000 livres.

Quant à la maison du prieuré, sa cour d'entrée, son jardin, son colombier, son « trois porcs », son verger, il fut estimé 3 652 livres. Le descriptif du bâtiment nous le montre en assez bon état, mais d'un

(1) Dubreuil : « La vente des biens nationaux, etc... » p. 78.

(2) Le Masson : « Manuel, etc... » p. 33.

(3) Archives Ille-et-Vilaine : C 4866 (indemnités pour travaux publics).

intérieur fort rustique. Trois chambres à l'étage, dont une avec ses carreaux de terre cuite rompus. Salle et cuisine avec cellier au derrière au rez-de-chaussée. Quatre cheminées avec jambages de pierre. Vestibule en terre battue. Escalier en bois. Fenêtres à imposte, porte d'entrée, « défendue par un vantail d'assemblage de bois de bout ». Il n'était pas alors occupé (4).

Cependant, la municipalité, déjà suffisamment occupée à acquérir le couvent des Augustins se désista pour Saint-Martin, de sorte que la maison du prieuré fut mise en vente par le District de Lamballe le 31 mai 1791. Les premiers feux des enchères ayant paru insuffisants, furent repris le 16 juin. Le « frère trois points » Auguste Mareschal annonça 3 725 livres. L'enchère fut reprise par le notaire Chapelain 3 900 livres. C'est finalement le juge du Tribunal de District, Henry François Bellanger, dit Bellanger l'aîné, demeurant rue Basse, qui l'emporta pour 4 000 livres. Bellanger n'était pas un inconnu au quartier Saint-Martin, possédant quelques terrains rue du Bignon, dont le Jardin de Jouan.

Le 29 avril 1791, la métairie des Puces, à qui on avait adjoint les 124 journaux d'autour du Mont Bouët, et qui avait été estimée séparément en décembre 1790, à la somme de 48 422 livres, fut acquise au quatrième feu par François Quéro de Brangolo, négociant à Loudéac, pour 64 000 livres.

Le 21 mai 1791, la métairie de la Tricherie fut acquise pour 15 000 livres par un certain Mathurin Jougel (qui avait aussi soumissionné pour les Puces).

Nous avons vu que la fabrique Saint-Martin possédait plusieurs maisons dont celle dite « de la fondation Suasse », occupée par l'abbé Duchemin, rue des moulins, à laquelle joignait un jardin donnant sur la rue. La maison fut estimée 1990 livres et le jardin 450 livres. Ces deux biens furent acquis aux enchères un peu plus tard, les 31 janvier 92 et 24 août 93 pour 2 525 livres et 462 livres par... le même citoyen Bellanger, qui, pour 7 000 livres environ s'était offert une belle propriété englobant de toutes part la vieille et respectable église du prieuré et de la paroisse Saint-Martin (5).

Ainsi finit le prieuré Saint-Martin, « partie du patrimoine de Jésus Christ », comme le disait un de ses prieurs quelques temps auparavant. Il rapporta environ 80 000 livres à la Nation, qui allèrent se perdre dans l'énorme gouffre de la banqueroute révolutionnaire.

(4) Archives des Côtes-du-Nord : Q (carton n° 2).

(5) Archives des Côtes-du-Nord : Q (carton n° 2).



*Toussaint de la Motte-Rouge
Chanoine de Tréguier,
curé de Saint-Martin*

*d'après un portrait en céramique
envoyé en 1793 à ses sœurs de Guernesey
avec mention dans la céramique*

« Pensez à moi »

Coll. la Motte-Rouge du Bois-ès-Lucas



Le Porche

En 1700, le juge d'armes de France, Hozier imposa au prieuré Saint-Martin de belles armoiries : « D'azur à un Saint-Martin à cheval d'or coupant son manteau par moitié pour le donner à un pauvre qui lui demande l'aumône » (1).

C'est cette dernière image que nous conserverons du prieuré. Nous l'avons vu naître « d'entre les eaux des ruisseaux », accueillir les populations inquiètes, étendre son influence et sa renommée au pied du château, enfin tomber en décadence, avant que sa coquille dorée mais vide ne soit sacrifiée, à l'aube des temps nouveaux aux besoins de la jeune nation.

Aujourd'hui, il en reste un monument et des archives. L'un et les autres nous ont permis de raconter la vie de cette institution fondée en 1084 par deux hommes : Bernard et Geffroy. Par un père abbé et par un seigneur féodal. Institution humaine sans laquelle jamais parcelle de l'immense élan de civilisation évangélique ne serait venue de Rome, briller, un jour, au pays de Penthièvre.

De la grotte du Mont-Cassin, mère de toutes les abbayes, où Saint Benoit conçut au VI^e siècle ses règles monastiques, en passant par le Grand Monastère de Tours fondé par Saint Martin, jusqu'à l'humble église de Lamballe, où tant de générations de nos ancêtres ont prié pour le salut de leur âme, le fil tendu par Dieu ne fut rompu que par la force des ambitions humaines.

Oublions ces vicissitudes de l'Histoire. Souvenons-nous plutôt de ces moines bénédictins, ces Christian et ces Bernard, ces Gosbert et ces Hervé, qui fondèrent le prieuré et le bourg de Saint-Martin-les-Lamballe, car ils furent, selon l'expression imagée de Dom Morice, « la bonne odeur de Jésus Christ en Bretagne ».

Jean Pierre LE GAL LA SALLE
Membre de la Commission Histoire

Décembre 1981 - Janvier 1982

(1) Armorial Général - Sénéchaussée de Saint-Brieuc - Troisième registre n° 53.

SOURCES

Les sources imprimées étant mentionnées en note en fin de chapitre, nous y renvoyons le lecteur.

Les sources manuscrites sont conservées aux archives des Côtes-du-Nord — d'Ille-et-Vilaine — de Loire-Atlantique — d'Indre-et-Loire :

A — Archives des Côtes-du-Nord.

Série H. 3 liasses non cotées. Titres du prieuré conventuel — Titres du prieuré simple et non conventuel.

Les chartes médiévales (publiées en majeure partie par les anciens écêchés de Bretagne. Tome IV, ch. V) furent versées aux archives des Côtes-du-Nord par les archives d'Indre-et-Loire à une date que nous ignorons. Probablement sous l'archiviste Sicamois (2).

Les documents postérieurs relatifs au prieuré simple et non conventuel furent ramassés en 1790 par le District de Lamballe. A la suppression du district, elles furent réunies aux archives de ce dernier, mises en ordre par l'archiviste Josse dans la salle des archives du nouveau château de Lamballe, et versées aux archives des Côtes-du-Nord, pendant la Restauration, sous l'archiviste Mareschal.

Série G. 4 liasses non cotées. Documents relatifs à la paroisse.

Registres des délibérations du Général — Comptes des Trésoriers — Relations entre les Prieurs et les Recteurs — Fondations et Chapellenies. (Certaines pièces mériteraient de trouver place dans la série H).

Série E.

E, 384 à 388 — E 614. Aveux du fief Saint-Martin de 1513 à 1789. 500 et 508. Tables d'application du plan terrier.

B — Archives Ille-et-Vilaine : C 1252-3801-4866.

Relations entre fief et paroisse Saint-Martin et les Etats et Intendants de Bretagne.

C — Archives Loire-Atlantique : 2407-1385, différents aveux de prieurs à la Chambre des Comptes de Nantes.

D — Archives Indre-et-Loire : relations entre Grand Monastère et le Prieuré.

(2) Nous remercions ici M. le Directeur des Archives des Côtes-du-Nord, M. le Directeur des Archives d'Indre-et-Loire ainsi que M. Le Saulnier de Saint-Jouan et Mlle Rault-Maison-neuve, pour les renseignements qu'ils ont pu nous donner.

SAINT - MARTIN

Longtemps, aucun saint ne fut plus populaire en France que saint Martin. Les familles Martin sont innombrables. Les églises, les chapelles, les bourgs et les villages Saint-Martin parsèment la France. Visitez les musées, les bibliothèques : les tableaux, fresques, miniatures, sculptures illustrant les miracles de Martin abondent en Europe. Que ce soient les miniatures des Heures d'Anne de Bretagne ou les fresques d'Assise. Les bas reliefs de la cathédrale de Lucques ou celui de Saint-Martin de Lamballe. L'iconographie du saint emplirait à elle seule un volume, car les légendes n'ont pas manqué de se greffer sur l'authenticité reconnue de ses miracles.

Seul et premier saint d'Occident représenté, dès le X^e siècle, dans le Ménologue (1) que l'Empereur grec Basile II consacra aux saints de l'église d'Orient, voici que mille ans plus tard, nous le connaissons plus que de façon lointaine et abstraite. « L'été de la Saint Martin » le rappelle, de temps à autre à notre mémoire. Sa fête patronale se cache derrière celle de l'Armistice de 14-18.

Martin naquit l'an 316 à Sabatié, ville de Pannonie, en basse Hongrie. Ce fils de Mars l'était aussi d'un tribun militaire, — ou officier de fortune — des légions romaines aux confins de l'Empire. Son enfance se passa à Pavie où son père vint en garnison. C'est là qu'il fut instruit, dès l'âge de dix ans, de la religion chrétienne. A quinze ans, il dut entrer dans l'armée. Il n'avait pas, nous dit son biographe Sulpice Sévère, le goût des armes, mais il obéit à la volonté paternelle et à l'autorité de l'Empereur Constance.

Lors de son enrôlement, il n'était que catéchumène, mais pendant les trois années qui précédèrent son baptême, « il sut se garder des vices auxquels se laissent trop souvent entraîner les gens de guerre ». Dans ce milieu sévère de la discipline romaine, il n'eut pas trop à souffrir pour sa foi, car, si les armées romaines n'étaient pas encore tout à fait converties au christianisme, elles avaient perdu le goût des dieux païens depuis qu'en 312, l'empereur Constantin avait, à la veille

(1) Calendrier de l'Eglise Primitive — Martin fut aussi le premier saint qui reçut un culte public dans l'Eglise Romaine.

d'une bataille qui lui donna la victoire, vu dans le ciel une grande croix lumineuse, et ces lettres écrites : « Hoc signo vinces ». « Par ce signe, tu vaincras ». Ce signe de la victoire qui ouvrit à l'évangile de Jésus-Christ les portes du monde païen.

C'est donc tout naturellement, que la foi du jeune Martin se développa dans la vie des camps militaires. Mais on le vit pratiquer plus qu'un autre, des vertus d'humilité peu habituelles chez les officiers, allant même jusqu'à faire le travail du jeune soldat affecté à son service.

Vers 334, l'empereur Constance envoya Martin en Gaule combattre les Francs. C'est alors qu'il se trouvait en garnison à Amiens, par un hiver rigoureux, qu'il aperçut, aux portes de la ville, un pauvre hère, contrefait, à demi nu, grelottant, qui lui demanda l'aumône. Le jeune officier n'avait pas sur lui une pièce d'argent... Lui, jeune et heureux sur son cheval, resplendissant sous les armes, il se sentit, soudain, le plus malheureux des hommes. Alors, il tira son épée, coupa en deux sa chlamyde blanche, et en donna la moitié au mendiant.

La nuit même, le Christ lui apparut.

« Regarde-moi bien, lui dit le Seigneur, et reconnais le manteau que tu m'as donné. Puis il entendit Jésus s'adressant à la foule des anges dont il était entouré : — Martin n'est que cathécumène et c'est lui qui m'a couvert de son manteau. » Une telle vision, continue son biographe n'enorgueillit point Martin. Mais reconnaissant la bonté de Dieu, il « vola » au baptême. Il avait alors dix-huit ans.

Ce miracle, ou plutôt cette gracieuse légende obtint dès l'abord un incroyable succès. Du temps même du Saint, Sulpice Sévère, au V^e siècle, Paulin de Périgueux, Grégoire de Tours, les poètes Venance Fortunat (auteur du *Vexilla Regis*), plus tard Jean Gattineau, et combien d'autres, l'ont longuement raconté. Des artistes anonymes ou connus, populaires ou de génie, l'ont illustré. C'est la scène du manteau, connue naguère de tous les enfants de France. Car aujourd'hui...

La vie spirituelle de Martin et son œuvre apostolique ne faisaient que commencer. Ayant quitté l'armée, (il avait déclaré à l'Empereur : je fus longtemps votre soldat, maintenant je suis soldat de Dieu), il se rendit près de Saint-Hilaire de Poitiers, à qui il demanda, par humilité de ne lui conférer que le plus bas des ordres mineurs. Puis, sur un appel de Dieu, il partit visiter son père en Pannonie afin de travailler à la conversion de son pays natal. Capturé par des brigands sur les chemins de l'Europe, il leur fit connaître le vrai Dieu. En revanche, il ne put convaincre son père fort irrité par ce fils qui avait répudié les dieux romains et déserté la vie militaire.

Alors, rompant définitivement avec son passé, Martin reprit le chemin de la Gaule, combattant au cours de son long voyage de retour une terrible hérésie dont la mode faisait vaciller la jeune foi chrétienne : l'arianisme. Partout où il passa, il mit son courage et son éloquence

à persuader que Jésus-Christ était bien fils de Dieu et non pas une créature tirée du Néant, comme le faisaient accroire les disciples d'Arius.

De retour à Poitiers, près de Saint-Hilaire, il fut ordonné prêtre et put enfin accomplir le vœu que son cœur avait formulé dès la découverte de sa foi : se retirer du monde et vivre dans la pénitence et la prière en quelque ermitage au cœur de la Gaule. Il choisit, non loin de Poitiers un lieu appelé aujourd'hui Ligugé, « où il commença cette vie de reclus qu'il avait toujours désiré ». Il fonda ainsi le premier monastère de notre pays.

Alors sa renommée devint telle que les habitants de Tours le choisirent comme évêque. Il accepta d'être leur pasteur, mais jamais ne cessa de vivre comme un moine, s'établissant dans une « cellule » au voisinage de sa ville épiscopale. Il avait en effet remarqué de l'autre côté du fleuve « un lieu retiré qu'un rocher escarpé défendait du regard des indiscrets. Il s'y établit dans une cabane en bois. Des disciples vinrent y partager ses peines et ses prières ». Dans ce nouveau monastère, le Majus Monastérium, le Mar-Moutiers, la vie de Martin va s'écouler paisible, coupée seulement par des visites pastorales et plusieurs voyages auprès de l'Empereur.

Comme pour tous les saints de cette époque, la légende s'empara de ses miracles : le miracle du pin, le miracle des bonnets, la récolte du sang de Saint Maurice, la visite des démons, l'embrassement du siège de l'Empereur, furent illustrés, à l'envie, par les imagiers populaires, les enlumineurs, les facteurs de vitraux et de tapisseries. Même si quelques-unes de ces historiettes sont puériles, elle réjouissent notre cœur comme elles ont réjoui celui de nos ancêtres.

Martin mourut au milieu de ses disciples à Candes le 9 novembre 396. Son corps ne fut transporté à Tours que le 4 juillet 461, par son successeur l'évêque Perpetue, qui le plaça au cœur de la nouvelle basilique qu'il venait de bâtir. Puis, suivant l'usage des reliques thaumaturges, on le fit beaucoup voyager. Il ne trouva le repos que le 23 décembre 887 en l'église de Marmoutiers. Un jour de ténèbres de l'an 1562, les Huguenots qui ne pouvaient souffrir la clarté de ce saint exemplaire, profanèrent sa sépulture et jetèrent ses reliques au bucher.

Ni martyr, ni docteur, ni père de l'église, Martin de Tours, ne fut qu'un soldat et un moine. Le ménologue de Basile II lui donna le simple nom d'Evêque de France. C'est une belle image. Plus belle peut-être que juste. A Lamballe, le Prieuré et la Paroisse placés sous son patronage, ont rappelé, de longs siècles durant, qu'il fut tout d'abord un moine : le principe et le fondateur de la mère de toutes les abbayes de la Gaule chrétienne, à qui les fils de Saint Benoit, donneront plus tard tant d'éclat, lumière de l'Occident catholique.

Aujourd'hui que bien des choses se sont perdues, il nous plaît de nous souvenir que Martin fut d'abord cet enfant barbare venu des fonds obscurs de l'Europe, puis l'adolescent romain tout à l'élan de sa fougue généreuse, au seuil de sa vie...

Sous le regard de Dieu.